

Novembre 2017
FL731A-G
NHTSA n° 17V-043
Transport Canada n° 17-031
DEUXIÈME AVIS RÉVISÉ

Objet : Écrans de bloc d'instruments double ICU3S

Modèles concernés : certains véhicules Freightliner 108SD, 114SD et Business Class M2 construits entre le 5 mars 2015 et le 15 août 2016.

Renseignements généraux

Au nom de sa division de camions Freightliner, Daimler Trucks North America LLC (DTNA) a déterminé qu'une défektivité reliée à la sécurité des véhicules à moteur existe pour les véhicules mentionnés ci-dessus.

Cette campagne couvre environ 855 véhicules.

Sur certains véhicules, les incompatibilités de matériel et de logiciels entre les écrans des tableaux de bord de droite et de gauche peuvent entraîner un manque de réponse total du bloc d'instruments ICU3S de gauche jusqu'à ce que toutes les sources d'alimentation électrique soient coupées. Si l'ICU3S ne réagit pas, les clignotants peuvent ne pas fonctionner, ce qui pourrait entraîner un accident du véhicule.

Les blocs d'instruments de tableau de bord ICU3S seront remplacés par de nouveaux blocs d'instruments de tableau de bord.

RÉVISIONS : Les directives de travail spécifient maintenant que le bloc ICU3 suspect est le bloc du côté conducteur. Les numéros de pièces pour les groupes FL731-E et FL731-F étaient malencontreusement confondus dans le tableau des pièces de rechange et étaient corrigés. Les temps normalisés de réparation (SRT) ont été mis à jour au nouveau format, avec un « R » dans la cinquième position.

REMARQUE : le temps alloué à la fois pour la procédure d'inspection et la procédure de remplacement avaient été mal saisis dans l'original tableau des allocations forfaitaires de main-d'œuvre. Les temps alloués ont ainsi été modifiés afin de refléter les allocations forfaitaires correctes.

Réparations supplémentaires

Les concessionnaires doivent terminer toutes les campagnes de rappel et d'intervention de service en cours avant la vente ou la livraison d'un véhicule. Les concessionnaires seront responsables de tout dommage progressif résultant de leur négligence dans l'exécution des campagnes avant la vente ou la livraison d'un véhicule.

Les propriétaires pourraient être responsables de tout dommage progressif résultant de leur négligence dans l'exécution des campagnes dans un délai raisonnable après réception de l'avis.

Instructions pour le travail à effectuer

Consultez les instructions de travail ci-jointes. Avant d'entreprendre la campagne, vérifiez si le véhicule est muni d'un autocollant de parachèvement (formulaire WAR260).

Pièces de remplacement

Les pièces de remplacement sont maintenant disponibles et peuvent être commandées par numéro(s) de trousse(s) ou de pièce(s), figurant dans la liste ci-dessous, de votre Centre de distribution de pièces impliqué.

Si nos dossiers indiquent que votre concessionnaire a commandé des véhicules ciblés par la campagne numéro FL731, une liste des clients et des numéros d'identification de véhicules sera disponible dans OWL. Veuillez consulter cette liste lors de la commande des pièces pour ce rappel.

Novembre 2017
FL731A-G
NHTSA n° 17V-043
Transport Canada n° 17-031
DEUXIÈME AVIS RÉVISÉ

Tableau 1 - Pièces de remplacement pour la campagne FL731

Numéro de campagne	Description de la pièce	Numéro de pièce	Qté par véhicule
FL731A (665 NIV)	CLUSTER-SERVICE,ICU3S-M2,US,TRANS,2A	VDO A2C1144170096	1 chacun
FL731B (71 NIV)	SERVICE CLUSTER-ICU3S-M2,US,2 AIR	VDO A2C1144160096	1 chacun
FL731C (68 NIV)	CLUSTER-SERVICE,ICU3S-M2,NFT,TRAN,2A	VDO A2C1246190096	1 chacun
FL731D (19 NIV)	CLST ASSY -ICU3S,M2,US,TR,2A,NG	VDO A2C1246370096	1 chacun
FL731E (16 NIV)	CLUSTER-SERVICE,ICU3S-M2, NAFTA,2 AIR	VDO A2C1246390096	1 chacun
FL731F (5 NIV)	CLUSTER-SERVICE,ICU3S-M2,NF,TR,2A,NG	VDO A2C1246180096	1 chacun
FL731G (1 NIV)	CLUSTER-ASSY,ICU3S-M2,US,2A,NG-SERVICE	VDO A2C1246360096	1 chacun
FL731A-G	COMPLETION STICKER	WAR260	1 chacun

Table 1

Pièces déposées

Concessionnaires du Canada et des États-Unis, veuillez suivre les instructions de suivi d'expédition des pièces défectueuses sous garantie pour le traitement de toutes les pièces déposées. Distributeurs à l'exportation, sauf avis contraire, veuillez détruire les pièces déposées.

Allocation forfaitaire de main-d'œuvre

Tableau 2 - Allocation forfaitaire de main-d'œuvre

Numéro de campagne	Procédure	Temps alloué (heures)	Code SRT	Action corrective
FL731A-G	Inspection du bloc d'instruments ; pas de remplacement nécessaire	0,1	996-1001A	06 - Inspection
	Inspection et remplacement du bloc d'instruments	0,3	996-1001B	12 - Campagne/ rappel volontaire de réparation

Table 2

IMPORTANT : une fois le rappel terminé, trouvez l'étiquette de parachèvement de base à l'emplacement approprié sur le véhicule et apposez l'autocollant rouge de parachèvement fourni dans la trousse de rappel (formulaire WAR260). Si le véhicule n'a pas d'étiquette de parachèvement de base, nettoyez un emplacement approprié sur le véhicule et apposez-y d'abord l'étiquette de parachèvement de base (formulaire WAR259). Si une trousse de rappel n'est pas requise ou si aucun autocollant de parachèvement ne se trouve dans la trousse, inscrivez le numéro de rappel sur un autocollant vierge et apposez-le sur l'étiquette de parachèvement de base.

Demandes de remboursement

Vous serez remboursé pour vos pièces, votre main-d'œuvre et la manutention (prix au débarquement pour les distributeurs à l'exportation) en soumettant votre demande de remboursement par l'entremise du système de garanties dans les 30 jours suivant l'exécution complète de cette campagne. Veuillez indiquer les renseignements suivants dans OWL :

Novembre 2017
FL731A-G
NHTSA n° 17V-043
Transport Canada n° 17-031
DEUXIÈME AVIS RÉVISÉ

RÉVISIONS : Les directives de travail spécifient maintenant que le bloc ICU3 suspect est le bloc du côté conducteur. Les numéros de pièces pour les groupes FL731-E et FL731-F étaient malencontreusement confondus dans le tableau des pièces de rechange et étaient corrigés. Les temps normalisés de réparation (SRT) ont été mis à jour au nouveau format, avec un « R » dans la cinquième position.

REMARQUE : le temps alloué à la fois pour la procédure d'inspection et la procédure de remplacement avaient été mal saisis dans l'original tableau des allocations forfaitaires de main-d'œuvre. Les temps alloués ont ainsi été modifiés afin de refléter les allocations forfaitaires correctes.

- Le type de demande est **Rappel**.
- Dans le champ d'autorisation FTL, saisir le numéro de campagne et le code d'état pertinent (par ex. **FL731-A, FL731-B, etc.**).
- Dans le champ Numéro de la principale pièce défectueuse, saisissez **25-FL731-000**.
- Dans le champ des Pièces, saisissez le ou les numéros de trousse ou de pièce appropriés, comme il est indiqué dans le tableau des Pièces de rechange.
- Dans le champ Main d'œuvre, commencez par saisir le temps normalisé de réparation (TNR) approprié, comme indiqué sur le tableau des allocations forfaitaires de main-d'œuvre. Une allocation de 0,3 heure sera automatiquement ajoutée sous le code SRT 939-0010A pour le temps imparti aux tâches administratives.
- Le code VMRS des composants est **003-002-024** et le code de cause est **A1 - Campagne**.
- **États-Unis et Canada -- Remboursement pour réparations antérieures.** Lorsqu'un client s'informe à propos du remboursement, veuillez procéder comme suit :
 - Acceptez la documentation de la réparation antérieure.
 - Effectuez une vérification sommaire des documents du client pour voir si la réparation est éligible pour un remboursement. (Reportez-vous à la rubrique « Copie de la lettre au propriétaire » dans ce bulletin pour obtenir des directives de remboursement).
 - Soumettez une demande de préapprobation de rappel dans OWL pour un obtenir une décision.
 - Saisissez le montant approuvé pour votre demande de remboursement dans la section Autres frais.
 - Joignez la documentation à la requête de préapprobation.
 - Si la demande est approuvée, soumettez un justificatif de demande de remboursement pour la pré-approbation.
 - Remboursez le montant approprié au client.

IMPORTANT : vous devez consulter OWL avant d'effectuer ce rappel afin de vous assurer que le véhicule est effectivement concerné et que la campagne n'a pas été déjà achevée. Vérifiez également si un autocollant de parachèvement est présent avant de commencer le travail.

Les concessionnaires du Canada et des États-Unis peuvent contacter le Service des campagnes de garanties entre 7 h et 16 h, heure du Pacifique, du lundi au vendredi ; consultez le site Web DTNACONNECT.COM/WSC et soumettez une demande, ou appelez le Centre d'assistance à la clientèle au 1-800-385-4357 après les heures normales de bureau, pour toute question ou demande de renseignements supplémentaire. Distributeurs à l'exportation, soumettez une demande en ligne ou contactez le directeur du service après-vente de votre concessionnaire International.

Concessionnaires du Canada et des États-Unis : Pour retourner les inventaires de trousse en surplus associés à cette campagne, les concessionnaires américains doivent soumettre une autorisation de retour de pièce (PAR) au PDC de Memphis. Les concessionnaires canadiens doivent soumettre une autorisation de retour de

**Novembre 2017
FL731A-G
NHTSA n° 17V-043
Transport Canada n° 17-031
DEUXIÈME AVIS RÉVISÉ**

pièce (PAR) à leur centre de distribution de pièces (PDC). Toutes les troussees doivent être en état adéquat pour la revente. Les demandes PAR doivent inclure le numéro de la facture d'achat originale. Distributeurs à l'exportation : Les stocks en trop ne peuvent pas être retournés.

La lettre avisant les propriétaires de véhicules canadiens et américains est jointe, à titre de référence.

Veillez prendre note que le National Traffic and Motor Vehicle Safety Act, tel que modifié (Titre 49, Code des États-Unis, chapitre 301), exige que le ou les véhicules du propriétaire soient réparés dans un délai raisonnable après que les pièces sont mises à votre disposition. Le règlement stipule que le fait de ne pas réparer un véhicule dans les 60 jours suivant l'offre de réparation constitue une preuve prima facies de délai non raisonnable. Toutefois, des circonstances particulières peuvent raccourcir la période de 60 jours. Le fait de négliger de réparer un véhicule dans un délai raisonnable peut entraîner l'obligation de (a) remplacer sans frais le véhicule par un autre véhicule identique ou raisonnablement équivalent, ou (b) rembourser la totalité du prix d'achat, moins une allocation de dépréciation raisonnable. Le règlement interdit également aux concessionnaires de revendre un véhicule sans y avoir effectué toutes les réparations de rappel en instance. Tout loueur est également tenu d'envoyer une copie de l'avis de rappel à ses locataires dans les dix (10) jours. Tout fabricant secondaire doit faire suivre cet avis à ses distributeurs et points de vente au détail dans les cinq jours ouvrables.

Novembre 2017
FL731A-G
NHTSA n° 17V-043
Transport Canada n° 17-031
DEUXIÈME AVIS RÉVISÉ

Copie de l'avis aux propriétaires

Objet : Écrans de bloc d'instruments double ICU3S

Avis destiné à nos clients américains : cet avis vous a été envoyé conformément aux exigences de la National Traffic and Motor Vehicle Safety Act. **Avis destiné à nos clients canadiens :** Cet avis vous a été envoyé conformément à la Loi sur la sécurité automobile du Canada.

Au nom de sa division de camions Daimler Trucks North America LLC a déterminé qu'une défectuosité liée à la sécurité des véhicules automobiles existe sur certains véhicules Freightliner 108SD, 114SD et Business Class M2 construits entre le 5 mars 2015 et le 15 août 2016.

Sur certains véhicules, les incompatibilités de matériel et de logiciels entre les écrans des tableaux de bord de droite et de gauche peuvent entraîner un manque de réponse total du bloc d'instruments ICU3S de gauche jusqu'à ce que toutes les sources d'alimentation électrique soient coupées. Si l'ICU3S ne réagit pas, les clignotants peuvent ne pas fonctionner, ce qui pourrait entraîner un accident du véhicule.

Les blocs d'instruments de tableau de bord ICU3S seront remplacés par de nouveaux blocs d'instruments de tableau de bord.

Il s'agit du troisième avis de trois acheminés à ce sujet. **La réparation finale est prête et les pièces détachées ont été stockées.** Veuillez contacter un concessionnaire autorisé de Daimler Trucks North America afin de prendre les dispositions nécessaires pour effectuer le rappel et pour vous assurer que les pièces sont disponibles chez votre concessionnaire. Pour trouver un concessionnaire autorisé, effectuez une recherche en ligne sur le site Web [www.Daimler-TrucksNorthAmerica.com/Contact Us/Find a Dealer](http://www.Daimler-TrucksNorthAmerica.com/ContactUs/FindaDealer). Le rappel prend environ une demi-heure et sera effectué sans frais pour vous.

Vous pourriez être responsables de tout dommage progressif résultant de votre négligence dans l'exécution du rappel dans un délai raisonnable après réception de l'avis.

Si vous n'êtes pas le propriétaire du ou des véhicules dont les numéros d'identification apparaissent sur l'avis de rappel, veuillez retourner l'avis au Service des campagnes de garanties avec tous les renseignements dont vous disposez qui pourraient nous aider à identifier le propriétaire actuel. Le loueur est également tenu par la loi fédérale de faire parvenir cet avis au locataire dans les 10 jours. Si vous êtes un fabricant secondaire, la loi fédérale exige que vous fassiez suivre cet avis à vos distributeurs et détaillants dans les cinq ouvrables. Si vous avez payé pour faire corriger le problème traité dans ce rappel avant de recevoir cet avis, vous pourriez être admissible pour un remboursement. Veuillez consulter le verso de cet avis pour obtenir des détails.

Avis destiné à nos clients américains : si vous avez des questions à propos de ce rappel, ou avez besoin de plus de renseignements, veuillez contacter le Service des campagnes de garantie au 1-800-547-0712 entre 7 h et 16 h, heure du Pacifique, du lundi au vendredi, envoyez un courriel à DTNA.Warranty.Campaigns@Daimler.com, ou appelez le Centre d'assistance à la clientèle au 1-800-385-4357 après les heures normales de bureau. S'il est impossible de faire corriger la défectuosité gratuitement et dans un délai raisonnable, vous pourriez porter plainte à l'administrateur, National Highway Traffic Safety Administration, 1200 New Jersey Avenue, SE, Washington, DC 20590 ou encore appeler la ligne d'assistance Vehicle Safety au 1-888-327-4236 (TTY : 800-424-9153) ou sur le site Web <http://www.safercar.gov>. **Avis destiné à nos clients canadiens :** si vous avez des questions à propos de ce rappel, ou avez besoin de plus de renseignements, veuillez contacter le Service des campagnes de garantie au 1-800-547-0712 entre 7 h et 16 h, heure du Pacifique, du lundi au vendredi, envoyez un courriel à DTNA.Warranty.Campaigns@Daimler.com, ou appelez le Centre d'assistance à la clientèle au 1-800-385-4357 après les heures normales de bureau.

Nous sommes désolés pour tout inconfort pouvant résulter de cette activité, mais nous sommes certains que vous comprenez notre intérêt dans la sécurité des véhicules motorisés.

SERVICE DES CAMPAGNES DE GARANTIE

Pièce jointe

Novembre 2017
FL731A-G
NHTSA n° 17V-043
Transport Canada n° 17-031
DEUXIÈME AVIS RÉVISÉ

Remboursement au client pour des réparations effectuées avant le rappel

Si vous avez déjà **payé** pour corriger le problème traité dans ce rappel, vous pourriez être admissible à un remboursement.

Les demandes de remboursement peuvent inclure les pièces et la main-d'œuvre. Le remboursement peut être limité au montant que la réparation aurait coûté si elle avait été effectuée par un concessionnaire autorisé Daimler Trucks North America LLC. Les documents suivants doivent être présentés à votre concessionnaire pour faire une demande de remboursement.

Veillez fournir des copies originales ou très lisibles de tous les reçus, factures et bons de réparation qui doivent indiquer :

- Le nom et l'adresse de la personne qui a payé pour les réparations.
- Le numéro d'identification du véhicule (NIV) qui a été réparé.
- La nature du problème, la réparation effectuée et la date de l'intervention.
- Le nom de la personne qui a réparé le véhicule.
- Le coût total réclamé pour les réparations.
- Une preuve de paiement de la réparation (comme le recto et le verso d'un chèque oblitéré ou un reçu de carte de crédit).

Le remboursement sera effectué par chèque de votre concessionnaire Daimler Trucks North America LLC.

Veillez discuter de cette question avec votre concessionnaire autorisé Daimler Trucks North America LLC.

Novembre 2017
FL731A-G
NHTSA n° 17V-043
Transport Canada n° 17-031
DEUXIÈME AVIS RÉVISÉ

Instructions pour le travail à effectuer

Objet : Écrans de bloc d'instruments double ICU3S

Modèles concernés : certains véhicules Freightliner 108SD, 114SD et Business Class M2 construits entre le 5 mars 2015 et le 15 août 2016.

RÉVISIONS : Les directives de travail spécifient maintenant que le bloc ICU3 suspect est le bloc du côté conducteur. Les numéros de pièces pour les groupes FL731-E et FL731-F étaient malencontreusement confondus dans le tableau des pièces de rechange et étaient corrigés. Les temps normalisés de réparation (SRT) ont été mis à jour au nouveau format, avec un « R » dans la cinquième position.

REMARQUE : le temps alloué à la fois pour la procédure d'inspection et la procédure de remplacement avaient été mal saisis dans l'original tableau des allocations forfaitaires de main-d'œuvre. Les temps alloués ont ainsi été modifiés afin de refléter les allocations forfaitaires correctes.

Instructions pour le travail à effectuer

1. Vérifiez l'étiquette de base (formulaire WAR259) pour voir si elle comporte un autocollant de parachèvement (formulaire WAR260) pour le rappel FL731 indiquant ce travail a déjà été effectué. L'étiquette de base se trouve généralement sur la portière côté passager, à environ 30 cm (12 po) en dessous du loquet de la portière. Si un autocollant de parachèvement est présent, aucun travail n'est requis. Si aucun autocollant de parachèvement n'est présent, passez à l'étape suivante.
2. Stationnez le véhicule, coupez le moteur et engagez le frein de stationnement. Calez les roues.
3. Sur l'ICU côté conducteur, appuyez sur le bouton de mode sur l'ICU3S jusqu'à ce que les versions du logiciel/matériel s'affichent à l'écran. Vérifiez le niveau du logiciel de l'ICU3S. Reportez-vous à la [figure 1](#).

Si le niveau du logiciel de l'ICU3S est 1.3 ou supérieur, aucune action supplémentaire n'est nécessaire. Passez à l'étape 19.

Si le niveau du logiciel de l'ICU3S est inférieur à 1.3, passez à l'étape suivante.



Fig. 1, Écran ICU3S indiquant la version 1.3 du logiciel (correct)

4. Apposez un autocollant sur le montant de la portière côté conducteur, puis écrivez le kilométrage indiqué par le tableau de bord et la date à laquelle le bloc de commande de l'instrumentation (ICU3S) a été remplacé.
5. Débranchez tous les câbles négatifs des batteries.

Novembre 2017
FL731A-G
NHTSA n° 17V-043
Transport Canada n° 17-031
DEUXIÈME AVIS RÉVISÉ

WARNING

Si elles sont débranchées en étant sous pression, les conduites d'air sous pression peuvent fouetter dangereusement. Purger tout l'air du réservoir d'air avant de débrancher les conduites. La déconnexion de conduites d'air sous pression peut causer des blessures personnelles ou des dommages matériels.

- Déchargez la pression d'air des réservoirs d'air primaire et secondaire.
- Déposez la garniture du tableau de bord en retirant les onze vis qui la fixent au tableau de bord. Toutes les attaches pour cette procédure sont des vis d'assemblage Torx® 10–16. Reportez-vous à la [figure 2](#).

NOTICE

Ne tirez pas de force l'ICU3S hors du tableau de bord. Cela pourrait déloger des raccordements électriques ou des conduites d'air à l'arrière de l'ICU3S, et endommager des branchements, des conduites ou le tableau de bord.

- Enlevez les quatre vis qui fixent le côté du conducteur le bloc de commande de l'instrumentation (ICU3S).
- Débranchez les deux connecteurs électriques à l'arrière de l'ICU3S. Reportez-vous à la [figure 3](#).

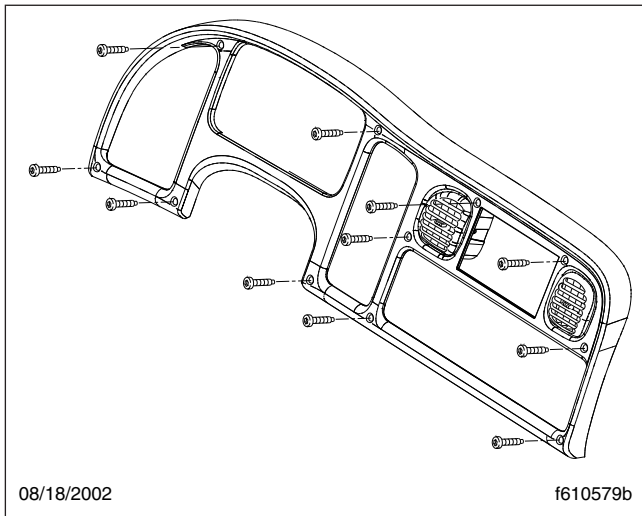


Fig. 2, Garniture du tableau de bord

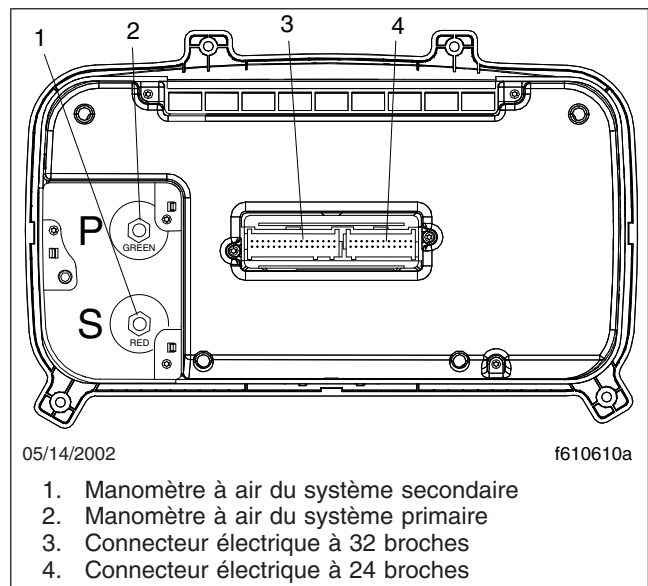


Fig. 3, ICU3S, vue arrière

- Retirez les conduites d'air en appuyant sur les connecteurs à verrou-poussoir, puis tirez les conduites d'air hors des manomètres. Les conduites sont chromocodées pour faciliter leur installation. La conduite d'air primaire est de couleur verte et elle est raccordée au manomètre du haut. La conduite d'air secondaire est de couleur rouge et elle est raccordée au manomètre du bas.
- Branchez les conduites d'air sur les manomètres à air du nouvel ICU3S, en les pressant fermement dans le connecteur du verrou-poussoir à l'arrière du manomètre. La conduite d'air verte se branche au manomètre primaire (du haut). La conduite d'air rouge se branche au manomètre secondaire (du bas).
- Raccordez les deux connecteurs électriques à l'arrière de l'ICU3S.
- Placez l'ICU3S dans l'ouverture du tableau de bord, puis fixez-le avec les quatre vis d'assemblage. Serrez les vis d'assemblage à 340 N·cm (30 lbf·po).

**Novembre 2017
FL731A-G
NHTSA n° 17V-043
Transport Canada n° 17-031
DEUXIÈME AVIS RÉVISÉ**

14. Remettez la garniture du tableau de bord en place et fixez-la avec les onze vis d'assemblage. Serrez les vis d'assemblage à 340 N·cm (30 lbf·po).

15. Rebranchez les batteries.

REMARQUE : les jauges mécaniques (à air) ne font pas de balayage.

16. Mettez le contact et testez le fonctionnement du bloc d'instruments. Tous les indicateurs électroniques doivent effectuer un balayage complet, puis retourner à leurs positions d'indication normales. Les indicateurs et témoins d'alerte doivent s'allumer puis s'éteindre.

17. Démarrez le moteur et vérifiez le bon fonctionnement du module du manomètre à air, à mesure que la pression d'air augmente.

18. Vérifiez la version du logiciel de l'ICU3S. Appuyez sur le bouton de mode sur l'ICU3S jusqu'à ce que les versions du logiciel/matériel s'affichent à l'écran, et assurez-vous que le niveau du logiciel de l'ICU3S est 1.3 ou supérieur.

19. Nettoyez un emplacement sur l'étiquette de base (formulaire WAR259). Écrivez le numéro de campagne FL731 sur un autocollant de parachèvement rouge vierge (formulaire WAR260) pour indiquer que le travail de la campagne a été effectué et apposez-le sur l'étiquette de base. étiquette.